

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 21 DECEMBRE 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 13

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
16/12/2020

Date d'affichage :
16/12/2020

L'an deux mil Vingt et le vingt et un décembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. DOS SANTOS Jacques – M. POMMERY Steeve - Mme DIOGO Angélique – Adjoint
M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique
– M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – Mme
BROCARD Marie-Laure – Mme MARS Laetitia –

Absents excusés :

Mme MONTAMBAULT Sylvie, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,
M. CAPDEVILLE Bernard, donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,
M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme LEBEGNE Anne-Sophie, donnant pouvoir à Mme MARS Laetitia,
Mme TETEREL Marine, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,

Absents :

M. BEZ Jean-Marc.

Secrétaire de séance : Mme DIOGO Angélique – Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU

Délibération n°2020/12/01

Modification des tarifs de cantine, dans le cadre d'un épisode de fermeture de la restauration scolaire.

Mme VEYSSET informe le Conseil Municipal que durant tout le temps de la fermeture du service de restauration scolaire pendant le premier confinement lié à l'épidémie de la COVID 19 (du 16 mars 2020 aux vacances d'été), la municipalité a continué à maintenir un service d'accueil des enfants durant le temps de midi. A charge pour les familles de fournir le repas (type panier repas, sandwich...). Ce service n'a pas été facturé.

Dans ce cadre, il est souhaitable de prévoir, en cas de besoin, un tarif spécifique dans le cas où une telle situation se représenterait.

Vu la délibération n°2018/09/09 du 10 septembre 2018 portant modification des prestations en matière de restauration scolaire.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifs suivants :

- 4,10€ le repas, pour les enfants en maternelle et en primaire,
- 6,00€ le repas, pour les enfants hors commune et les adultes,
- 2,60€ pour la surveillance des enfants durant le temps de midi sans fourniture de repas.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 22/12/2020.

Publication du :
23/10/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 21 DECEMBRE 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 13

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
16/12/2020

Date d'affichage :
16/12/2020

L'an deux mil Vingt et le vingt et un décembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. DOS SANTOS Jacques – M. POMMERY Steeve - Mme DIOGO Angélique – Adjoint
M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique
– M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – Mme
BROCARD Marie-Laure – Mme MARS Laetitia –

Absents excusés :

Mme MONTAMBAULT Sylvie, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,
M. CAPDEVILLE Bernard, donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,
M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme LEBEGNE Anne-Sophie, donnant pouvoir à Mme MARS Laetitia,
Mme TETEREL Marine, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,

Absents :

M. BEZ Jean-Marc.

Secrétaire de séance : Mme DIOGO Angélique – Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU

Délibération n°2020/12/02 Approbation du rapport de la CLETC – CACPB (Commission locale d'évaluation des transferts de charges).

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles de l'article L. 5211-5, ainsi que celles des articles L. 5214-1 et suivants de ce code ;

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relatives au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°116 du 25 octobre 2019 portant création de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et de la communauté de communes du Pays Créçois

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 13 octobre 2020,

Vu le IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui dispose que le rapport de la CLETC « est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission »,

Madame le Maire propose d'approuver le rapport de la CLETC annexé à la présente délibération

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'approuver le présent rapport de la CLETC de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie du 13 octobre 2020

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 22/12/2020.

Publication du :
23/10/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 21 DECEMBRE 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 13

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
16/12/2020

Date d'affichage :
16/12/2020

L'an deux mil Vingt et le vingt et un décembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. DOS SANTOS Jacques – M. POMMERY Steeve - Mme DIOGO Angélique – Adjoint
M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique
– M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – Mme
BROCARD Marie-Laure – Mme MARS Laetitia –

Absents excusés :

Mme MONTAMBAULT Sylvie, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,
M. CAPDEVILLE Bernard, donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,
M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme LEBEGNE Anne-Sophie, donnant pouvoir à Mme MARS Laetitia,
Mme TETEREL Marine, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,

Absents :

M. BEZ Jean-Marc.

Secrétaire de séance : Mme DIOGO Angélique – Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU

Délibération n°2020/12/03

Redevance pour les installations de télécommunication d'orange

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que ORANGE (ex-France Télécom) possède, sur le territoire de la commune, des artères aériennes, des artères en sous-sol et des emprises au sol.

Le décret n°2005-1676 du 27/12/2005, relatif aux redevances d'occupation du domaine public, fixe le montant annuel des redevances de chaque catégorie à réclamer aux différents opérateurs.

Elles sont révisées au 1^{er} janvier de chaque année.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête comme suit les redevances à réclamer à ORANGE, au titre de l'année 2020, patrimoine arrêté au 31/12/2019 :

- ✓ Artères aériennes : 3,410 km x 55,54 € = 189,39€,
- ✓ Artères en sous-sol : 22,740 km x 41,66 € = 947,35 €,
- ✓ Emprises au sol : 1,50 m² x 27,77 € = 41,66 €,

Soit un total de 1 178,40 €, arrondi à 1 178,00 €, et charge Madame le Maire d'émettre le titre de recettes correspondant.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 22/12/2020.

Publication du :
23/10/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 21 DECEMBRE 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 13

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
16/12/2020

Date d'affichage :
16/12/2020

L'an deux mil Vingt et le vingt et un décembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. DOS SANTOS Jacques – M. POMMERY Steeve - Mme DIOGO Angélique – Adjoint
M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique
– M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – Mme
BROCARD Marie-Laure – Mme MARS Laetitia –

Absents excusés :

Mme MONTAMBAULT Sylvie, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,
M. CAPDEVILLE Bernard, donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,
M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme LEBEGNE Anne-Sophie, donnant pouvoir à Mme MARS Laetitia,
Mme TETEREL Marine, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,

Absents :

M. BEZ Jean-Marc.

Secrétaire de séance : Mme DIOGO Angélique – **Secrétaire auxiliaire :** M. BRIGNOU

Délibération n°2020/12/04 **Achat de terrains par le biais de la SAFER**

Madame VEYSSET expose que dans le cadre de la convention de surveillance et d'intervention foncière qui lie la commune à la SAFER, celle-ci nous a adressé une information relative à la vente portant sur plusieurs parcelles situées au sein du territoire surveillé de la commune (parcelles G1168, G1603 et G1604 situées sur le hameau de Montménard).

L'acquisition de ces terrains pourra éventuellement permettre de faire des aménagements spécifiques sur ce hameau (aire de jeux notamment).

La commune de Saâcy-sur-Marne s'est donc engagée à couvrir les frais d'instruction du dossier et à se porter candidate à l'acquisition du bien lors de la publicité légale dans l'hypothèse où la SAFER en deviendrait propriétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.143-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, portant sur le droit de préemption de la SAFER,

Considérant le prix de vente notifié d'un montant de 6000 €, hors frais de notaire, et des frais de la SAFER d'un montant de 1814,40€.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

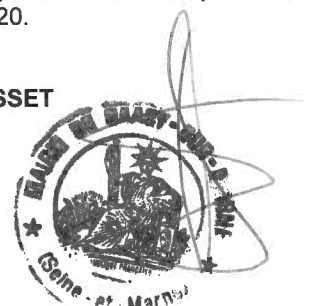
DONNE un avis favorable à l'acquisition des parcelles G 1168, G 1603 et G 1604, situées au lieu-dit « les prés de Montménard », d'une surface de 580 m² au prix de vente (frais SAFER inclus) de 7814,40€ (hors frais de notaire).

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien considéré auprès de la SAFER, ainsi que tout document s'y rapportant, et à porter les dépenses afférentes au budget concerné.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 22/12/2020.

Publication du :
23/10/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 21 DECEMBRE 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 13

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
16/12/2020

Date d'affichage :
16/12/2020

L'an deux mil Vingt et le vingt et un décembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. DOS SANTOS Jacques – M. POMMERY Steeve - Mme DIOGO Angélique – Adjoint
M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique
– M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – Mme
BROCARD Marie-Laure – Mme MARS Laetitia –

Absents excusés :

Mme MONTAMBAULT Sylvie, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,
M. CAPDEVILLE Bernard, donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,
M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme LEBEGNE Anne-Sophie, donnant pouvoir à Mme MARS Laetitia,
Mme TETEREL Marine, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,

Absents :

M. BEZ Jean-Marc.

Secrétaire de séance : Mme DIOGO Angélique – Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU

Délibération n°2020/12/06 **Présentation du rapport annuel du S2E sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2019**

Madame le Maire informe que le S2E77 (Syndicat des eaux de l'est seine et marne) a transmis son rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable de 2019, conformément à l'article L2224-5 du CGCT.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND NOTE de la présentation du rapport annuel du S2E sur le prix et la qualité du service d'eau potable, pour l'année 2019.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 22/12/2020.

Publication du :
23/10/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 21 DECEMBRE 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 13

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
16/12/2020

Date d'affichage :
16/12/2020

L'an deux mil Vingt et le vingt et un décembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire.**

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. DOS SANTOS Jacques – M. POMMERY Steeve - Mme DIOGO Angélique – Adjoint
M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique
– M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – Mme
BROCARD Marie-Laure – Mme MARS Laetitia –

Absents excusés :

Mme MONTAMBAULT Sylvie, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,
M. CAPDEVILLE Bernard, donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,
M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme LEBEGNE Anne-Sophie, donnant pouvoir à Mme MARS Laetitia,
Mme TETEREL Marine, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,

Absents :

M. BEZ Jean-Marc.

Secrétaire de séance : Mme DIOGO Angélique – Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU

Délibération n°2020/12/07

Emprunt pour l'achat de l'immeuble situé 4 rue de l'Eglise.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, pour le financement de l'achat de l'immeuble situé 4 rue de l'Eglise, il est opportun de souscrire un emprunt, d'un montant total de 160 000 € (cent soixante mille euros).

Trois banques ont été consultées et mises en concurrence dans le cadre de ce projet d'emprunt (Crédit Agricole, Caisse d'Épargne et la Banque Postale).

Considérant l'offre de financement proposée par la Banque Postale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. BARBIER), décide :

Article 1 :

De retenir la proposition de La Banque Postale pour un prêt à taux fixe, aux conditions suivantes :

- ✓ Montant : 160 000 € (cent soixante mille euros)
- ✓ Objet du contrat : financer l'achat de l'immeuble situé au 4 rue de l'Eglise
- ✓ Durée : 6 ans
- ✓ Taux d'intérêt nominal : 0,27 % (taux fixe)
- ✓ Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
- ✓ Périodicité : trimestrielle
- ✓ Amortissement : progressif (échéances constantes)
- ✓ Frais de dossier (commission d'engagement) : 200 euros

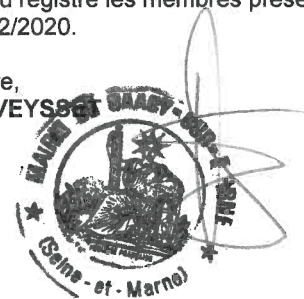
Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de prêt et tout autre document contractuel, au nom de la commune de SAÂCY-SUR-MARNE, et de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 22/12/2020.

Publication du :
23/10/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 21 DECEMBRE 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

L'an deux mil Vingt et le vingt et un décembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire.**

Nombre de membres
présents : 13

Présents :

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Mme VEYSSET Katy, Maire.

Date de la
convocation :
16/12/2020

M. DOS SANTOS Jacques – M. POMMERY Steeve - Mme DIOGO Angélique – Adjoints
M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique
– M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – Mme
BROCARD Marie-Laure – Mme MARS Laetitia –

Date d'affichage :
16/12/2020

Absents excusés :

Mme MONTAMBAULT Sylvie, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,
M. CAPDEVILLE Bernard, donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,
M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme LEBEGNE Anne-Sophie, donnant pouvoir à Mme MARS Laetitia,
Mme TETEREL Marine, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,

Absents :

M. BEZ Jean-Marc.

Secrétaire de séance : Mme DIOGO Angélique – **Secrétaire auxiliaire :** M. BRIGNOU

Délibération n°2020/12/08

**Approbation de la convention unique annuelle
relative aux missions optionnelles du centre de gestion
de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 22, 23-I, 24 alinéa 2 et 25 ;

Vu la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne du 27 novembre 2020 approuvant les termes de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de Seine-et-Marne.

Considérant l'exposé des motifs ci-après :

Que la loi du 26 janvier 1984 prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la Fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département.

Que ces missions sont détaillées aux articles 23-I, 24 alinéa 2 et 25 de la loi précitée : que leur périmètre couvre les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL.

Que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable valant approbation.

Que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'approbation libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique ».

Que ce document juridique n'a de portée qu'en tant que préalable à l'accès à une, plusieurs ou toutes les prestations optionnelles proposées en annexes.

Que la collectivité cocontractante n'est tenue par ses obligations et les sommes dûes, qu'avec la due production d'un bon de commande ou bulletin d'inscription, aux prestations de son libre choix, figurant en annexes.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

La convention unique pour l'année 2021 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, est approuvée.

ARTICLE 2 :

Madame le Maire est autorisée à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 22/12/2020.

Publication du :
23/10/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 21 DECEMBRE 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

L'an deux mil Vingt et le vingt et un décembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Nombre de membres
présents : 13

Présents :

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. DOS SANTOS Jacques – M. POMMERY Steeve - Mme DIOGO Angélique – Adjoints
M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique
– M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – Mme
BROCARD Marie-Laure – Mme MARS Laetitia –

Date de la
convocation :
16/12/2020

Absents excusés :

Date d'affichage :
16/12/2020

Mme MONTAMBAULT Sylvie, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,
M. CAPDEVILLE Bernard, donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,
M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme LEBEGNE Anne-Sophie, donnant pouvoir à Mme MARS Laetitia,
Mme TETEREL Marine, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,

Absents :

M. BEZ Jean-Marc.

Secrétaire de séance : Mme DIOGO Angélique – Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU

Délibération n°2020/12/09

Demande de subvention DETR pour l'année 2021, pour le renforcement de la défense incendie sur les hameaux de Rougeville et Montménard.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du renouvellement du réseau d'eau potable sur les hameaux de Rougeville et Montménard, il convient d'en profiter pour redimensionner celui-ci pour assurer la conformité de la défense incendie existante et développer la couverture incendie sur cette partie du territoire.

Ce renforcement a été chiffré par le S2E77 (Syndicat des eaux de l'est Seine et Marne) à 40 800 €HT.

Les modalités de financement de ce projet sont les suivantes :

Plan de financement de l'opération

DEPENSES :	
coût global de l'opération :	40 800,00 €

RECETTES :	assiette	taux maximum	montant HT
subvention DETR :	40 800,00 €	80,00%	32 640,00 €
reste à charge de la commune :		20,00%	8 160,00 €

COÛT DE L'OPÉRATION POUR LA COMMUNE en € HT	8 160,00 €
--	-------------------

Reste à la charge de la commune sur emprunt ou sur budget général : **8 160 € HT**

Vu le montant et la nature de ces travaux,

Vu la note technique du S2E77 de décembre 2020,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le projet d'investissement ci-dessus,
- ✓ Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2021.

Accusé de réception en préfecture
077-217703974-20201221-2020-12-09-AI
Date de transmission : 05/01/2021
Date de réception préfecture : 05/01/2021

- ✓ Arrête les modalités de financement ci-dessus,
- ✓ Décide de donner à Madame le Maire toutes délégations utiles pour solliciter les subventions de l'Etat,
- ✓ Décide de donner à Madame le Maire l'autorisation de réaliser ces travaux.
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer toute convention et autres documents avec le S2E77 pour formaliser l'exécution de ces travaux de renforcement.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAACY-SUR-MARNE le 04/01/2021.

Publication du :
04/01/2021

Le Maire,
KATY VEYSSET



Accusé de réception en préfecture
077-217703974-20201221-2020-12-09-AI
Date de télétransmission : 05/01/2021
Date de réception préfecture : 05/01/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 21 DECEMBRE 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 13

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
16/12/2020

Date d'affichage :
16/12/2020

L'an deux mil Vingt et le vingt et un décembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. DOS SANTOS Jacques – M. POMMERY Steeve - Mme DIOGO Angélique – Adjoint
M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique
– M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – Mme
BROCARD Marie-Laure – Mme MARS Laetitia –

Absents excusés :

Mme MONTAMBAULT Sylvie, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,
M. CAPDEVILLE Bernard, donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,
M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme LEBEGNE Anne-Sophie, donnant pouvoir à Mme MARS Laetitia,
Mme TETEREL Marine, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,

Absents :

M. BEZ Jean-Marc.

Secrétaire de séance : Mme DIOGO Angélique – **Secrétaire auxiliaire** : M. BRIGNOU

Délibération n°2020/12/09

Demande de subvention DETR pour l'année 2021, pour le renforcement de la défense incendie sur les hameaux de Rougeville et Montménard.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du renouvellement du réseau d'eau potable sur les hameaux de Rougeville et Montménard, il convient d'en profiter pour redimensionner celui-ci pour assurer la conformité de la défense incendie existante et développer la couverture incendie sur cette partie du territoire.

Ce renforcement a été chiffré par le S2E77 (Syndicat des eaux de l'est Seine et Marne) à 40 800 €HT.

Les modalités de financement de ce projet sont les suivantes :

Plan de financement de l'opération			
DEPENSES :			
coût global de l'opération :			40 800,00 €
RECETTES :			
subvention DETR :	assiette	taux maximum	montant HT
	40 800,00 €	80,00%	32 640,00 €
reste à charge de la commune :		20,00%	8 160,00 €
COUT DE L'OPERATION POUR LA COMMUNE en € HT			8 160,00 €

Reste à la charge de la commune sur emprunt ou sur budget général : **8 160 € HT**

Vu le montant et la nature de ces travaux,

Vu la note technique du S2E77 de décembre 2020,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

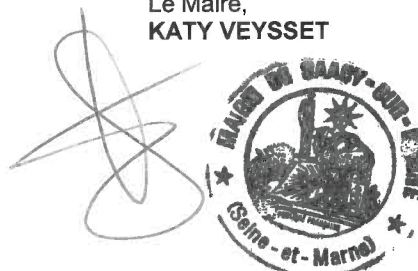
- ✓ Approuve le projet d'investissement ci-dessus,
- ✓ Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2021,

- ✓ Arrête les modalités de financement ci-dessus,
- ✓ Décide de donner à Madame le Maire toutes délégations utiles pour solliciter les subventions de l'Etat,
- ✓ Décide de donner à Madame le Maire l'autorisation de réaliser ces travaux.
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer toute convention et autres documents avec le S2E77 pour formaliser l'exécution de ces travaux de renforcement.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 04/01/2021.

Publication du :
04/01/2021

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 21 DECEMBRE 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 13

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
16/12/2020

Date d'affichage :
16/12/2020

L'an deux mil Vingt et le vingt et un décembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. DOS SANTOS Jacques – M. POMMERY Steeve - Mme DIOGO Angélique – Adjoint
M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique
– M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – Mme
BROCARD Marie-Laure – Mme MARS Laetitia –

Absents excusés :

Mme MONTAMBAULT Sylvie, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,
M. CAPDEVILLE Bernard, donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,
M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme LEBEGNE Anne-Sophie, donnant pouvoir à Mme MARS Laetitia,
Mme TETEREL Marine, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,

Absents :

M. BEZ Jean-Marc.

Secrétaire de séance : Mme DIOGO Angélique – **Secrétaire auxiliaire** : M. BRIGNOU

Délibération n°2020/12/10 **Ouverture de crédit sur le budget 2021**

Madame Veysset informe le Conseil Municipal qu'afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, en attendant le vote du budget de la commune de 2021, il convient d'ouvrir des crédits d'investissement, dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Elle rappelle la teneur de l'article L1612-1 du CGCT qui prévoit : « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Vu l'article L1612-1 du CGCT,

Vu le budget 2020 qui prévoit un montant de dépense d'investissement de 1 394 467.18€ TTC (hors chapitres 040 « opérations d'ordre entre section », 041 « opérations patrimoniales » et 16 « remboursement d'emprunts »).

Vu la limite de 25% fixée par l'article susmentionné, représentant 348 616,79€ TTC

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 348 000 € TTC.

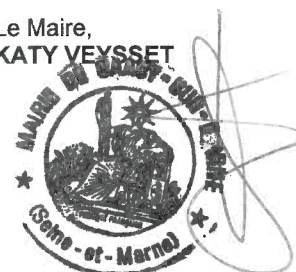
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'ouverture de crédits en investissement, sur le budget 2021, comme suit :

2031	frais d'étude	15 000,00 €
2033	frais d'insertion	1 000,00 €
2115	terrains bâtis	175 000,00 €
2118	autres terrains	1 000,00 €
21311	Hôtel de ville	3 000,00 €
21312	bâtiments scolaires	5 000,00 €
21318	autres bâtiments publics	22 000,00 €
2132	immeuble de rapport	14 000,00 €
2183	matériels de bureau et informatique	20 000,00 €
2312	immos en cours - terrains	68 000,00 €
2313	immos en cours - constructions	24 000,00 €

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAËCY-SUR-MARNE le 22/12/2020.

Publication du :
23/10/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 21 DECEMBRE 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

L'an deux mil Vingt et le vingt et un décembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Nombre de membres
présents : 13

Présents :

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Mme VEYSSET Katy, Maire.

Date de la
convocation :
16/12/2020

M. DOS SANTOS Jacques – M. POMMERY Steeve - Mme DIOGO Angélique – Adjoints
M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique
– M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – Mme
BROCARD Marie-Laure – Mme MARS Laetitia –

Date d'affichage :
16/12/2020

Absents excusés :

Mme MONTAMBAULT Sylvie, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,
M. CAPDEVILLE Bernard, donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,
M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme LEBEGNE Anne-Sophie, donnant pouvoir à Mme MARS Laetitia,
Mme TETEREL Marine, donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,

Absents :

M. BEZ Jean-Marc.

Secrétaire de séance : Mme DIOGO Angélique – Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU

Délibération n°2020/12/11

Accord de principe sur le lancement d'étude pour la construction d'une centrale hydroélectrique sur le barrage de Méry-Saâcy sur la rivière Marne.

Madame Le maire expose que les démarches entreprises par Monsieur LEBRUN Alain (conseiller municipal) auprès de plusieurs entreprises ont permis de s'assurer de la faisabilité potentielle et de l'intérêt d'un projet d'électrification du barrage sur la marne (situé entre la commune de Méry-sur-Marne et Saâcy-sur-Marne), compte tenu de la hauteur de chute, du débit et de la disponibilité foncière environnante.

Deux entreprises ont été approchées : Total QUADRAN et Engie GREEN.

A ce stade, ces deux entreprises privilégient une implantation sur la rive « coté Saâcy », sur la parcelle H267 dont la propriété relève de l'établissement VNF (voie navigable de France) avec un accès via la parcelle A476 dont la commune de Saacy est copropriétaire (avec 4 autres indivisaires).

Dans le but de favoriser un démarrage rapide des études, il convient que la commune délibère et formalise un accord de principe sur un tel projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

EMET un avis favorable de principe sur le lancement d'études visant à la réalisation d'une centrale hydro-électrique sur le territoire de la commune.

SOLLICITE DE VNF qu'elle entame les démarches et lance toutes les consultations nécessaires à l'avancement de ce projet.

PREVOIT dans le cadre de la révision du PLU de la commune de SAACY, la possibilité future d'autoriser l'implantation une telle installation, en bordure de la rivière Marne, dans la zone considérée.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à la présente affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 22/12/2020.

Publication du :
23/10/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET

